

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

~~~~~  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025**

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VIOUT Rémy (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), Mme BOLEFEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme FERT Marie-Christine), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), M. VACHERAND Jean-Pierre, M. RIMET Frédéric et Mme BONDAZ Christine.

Secrétaire de séance nommé : M. GALLAY Joël

Date de convocation : 17 septembre 2025

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2025,
- Affaires Financières :
  - Clôture par anticipation d'un placement de fonds,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2025.**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRES FINANCIERES.**

**DELIBERATION N° 075/2025**

**CLOTURE PAR ANTICIPATION D'UN PLACEMENT DE FONDS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1618-1, L.1618-2 et R.1618-1,

Vu la délibération n° 050/2025 portant sur le renouvellement du placement des fonds provenant de l'aliénation de la parcelle AO86 (ancien terrain de football stabilisé),

Vu le compte à terme ouvert auprès du Trésor Public,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de débloquer par anticipation, les fonds provenant du produit de l'aliénation de la parcelle AO86 pour un montant de 500 000,00 €,
- DECIDE à ce titre le retrait anticipé sur compte à terme de 6 mois ouvert auprès du Trésor Public le 1<sup>er</sup> juillet 2025,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Sur demande de Mme JACQUIER Jennifer, Mme le Maire précise que la Commune ne versera pas d'indemnité suite au déblocage anticipé.*

*Mme le Maire précise que la Commune est en attente du versement de subventions du Département à hauteur de 450 000 €.*

*Par ailleurs, Mme le Maire informe que la Commune a reçu une notification de subvention du Département d'un montant de 120 000 € pour les travaux de rénovation énergétique de l'Espace du Lac.*

#### **QUESTIONS DIVERSES.**

Mme le Maire informe que les virades de l'Espoir auront lieu dimanche 28 septembre prochain à NEUVECELLE, Parc Clair Matin.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19H45.

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN  
(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

FEUILLET DE CLÔTURE

Nombre de Conseillers :

- en exercice 19  
- présents 13  
- absents 6  
- votants 16  
- procuration 3

Date de la convocation 17/09/2025  
Date de la séance 22/09/2025  
Nombre de délibérations 1

Liste récapitulative des délibérations :

- 075/2025 : Clôture par anticipation d'un placement de fonds (22.09.2025/01),

Membres présents à la séance :

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Conseillers Municipaux.

Signatures :

Le secrétaire de séance,  
Joël GALLAY



Le Maire,  
Isabelle ASNI-DUCHENE



